

2020-CA669-04.03.02-R7424

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 17 février 2020 à 14 h.

### **CRÉATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA SUR LA CARRIÈRE ENTREPRENEURIALE**

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec ;

CONSIDÉRANT les articles 73 du Règlement n° 1 - Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT l'orientation « Valoriser les travaux et les retombées de la recherche en lien avec les enjeux sociaux » et, en particulier, l'objectif « Augmenter le rayonnement de la recherche aux échelles nationale et internationale », énoncé dans le Plan stratégique 2015-2020;

CONSIDÉRANT les objectifs « Soutenir le développement, le financement et la valorisation de la recherche » et « Augmenter le rayonnement de la recherche à l'échelle nationale et internationale » énoncés dans le Plan de la recherche stratégique 2016-2020;

CONSIDÉRANT l'avis favorable, daté du 18 novembre 2019 par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements relativement à la candidature du professeur Étienne St-Jean et à l'attribution à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la Chaire de recherche du Canada sur la carrière entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2020-CE613-04.03.08-R5852, 4 février 2020);

CONSIDÉRANT l'avis du vice-recteur à la recherche et au développement;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU**, sous réserve d'un avis favorable de l'assemblée départementale concernée :

1. de créer la Chaire de recherche du Canada sur la carrière entrepreneuriale pour une durée de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2024;

2. de nommer Étienne St-Jean, professeur au Département de management, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la carrière entrepreneuriale pour un mandat d'une durée de cinq ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

---

M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.